AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1200
FR0000075988-FS0619

24 mai 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mai 2016, M. Benjamin Jayet a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 mai 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée BJ Invest qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir, directement et indirectement, 27 033 actions HI-MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 0,94% du capital et 0,89% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Benjamin Jayet	26 511	0,92	26 511	0,87
BJ Invest	522	0,02	522	0,02
Total	**27 033**	**0,94**	**27 033**	**0,89**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HI-MEDIA hors marché.

À cette occasion, la société BJ Invest a franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 886 088 actions représentant 3 047 525 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.